

L'an deux mille dix-sept, le premier juin à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué le 24 mai 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. ALGOËT, maire de Lys Haut Layon.

**Etaient présents :**

M. ALGOËT, M. ALIANE, Mme BAUDONNIERE, Mme BIMIER, Mme BLET, M. BODIN, M. BOMPAS, Mme BOULEAU, Mme BREHERET, M. BRUNET, Mme CADU, Mme CHATELLIER, M. CHEPTOU, Mme CHEVALIER, Mme CHIRON, M. CHOLLET, M. COTTENCEAU, M. DALLOZ, Mme DEBARD, M. DEBORDE, Mme DECAËNS, M. DESANLIS, M. DEVAUD, M. FOURNIER, M. FRAPPREAU, M. GABARD, Mme GASTE, M. GIRARD, Mme GODARD, Mme GRIMAUD, M. GRIMAUD, M. GROLLEAU, M. GUENEAU, Mme HALLOPE, M. HERISSE, M. HUE, M. HUMEAU G., M. HUMEAU R, M. JEANNEAU, Mme JUHEL, Mme LE BRAS, M. LEFEVRE, M. LEFORT, M. MAILLET, M. MANCEAU, Mme MARTIN, Mme MARTINEAU, M. METAYER, M. MORNEAU, Mme OLLIVIER, M. PIERROIS B., M. PINÉAU, Mme POUPARD, M. RABEAU, M. RENOU, Mme REULLIER A, Mme REULLIER M.C., Mme ROY, Mme SERRIERE, M. SIGOGNE, M.SUIRE, M. THOMAS M.

**Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

M. BUFFARD, Mme COISCAULT, M. JOUIN, Mme LAURENT, M. PIERROIS M, M. THOMAS J., M. TINON,

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :**

M. ALLARD, M. BONNIN, M. BOUANGA, Mme CHANDOUINEAU, M. CHAUVIGNE, M. DEVANNE, Mme DINEAU, Mme DUFOUR, M. FRAPPEREAU, Mme GABORIT, M. GAUFRETEAU, Mme HENRY, M. LEGEAY, M. MAHE, Mme PERFETTI, Mme SALAUN, M. SOURICE, M. TAVENEAU, Mme TIJOU, M. TURPAULT.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales.

M. GIRARD, ayant été désigné secrétaire de séance, a accepté de remplir cette fonction.

Le Procès-Verbal de la séance du 27 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

**Secrétaire de séance :** M. GIRARD Jean-Noël

**Nom du Mandant :**

M. BUFFARD Damien, conseiller municipal  
Mme COISCAULT Laurence, conseillère municipale  
M. JOUIN Damien, conseiller municipal  
M. CHAUVIGNE Fabrice, conseiller municipal  
Mme LAURENT Véronique, conseillère municipale  
M. PIERROIS Mickaël, conseiller municipal  
M. THOMAS Joseph, adjoint  
M. TINON Dominique, conseiller municipal

**Nom du Mandataire :**

Mme CADU Pascale, adjointe déléguée  
M. BRUNET Daniel, conseiller municipal  
M. GRIMAUD Guillaume, conseiller municipal  
M. DEBORDE Laurent, conseiller municipal,  
Mme SERRIERE Françoise, adjointe  
M. DECAËNS Christine, adjointe  
M. ALGOËT Philippe, maire de Lys Haut Layon  
M. HUMEAU Guy, conseiller municipal

**I- Développement Economique-Intercommunalité**

*Rapporteur : Philippe ALGOËT*

**1) Convention de mise à disposition de certains services de la commune de Lys Haut Layon au profit de l'Agglomération du Choletais**

Le Conseil municipal est sollicité dans le cadre de la mise à disposition de certains services par l'Agglomération du Choletais au profit de la commune de Lys Haut Layon, à savoir l'entretien courant et la mise en œuvre d'interventions en matière de gestion des voiries d'intérêt communautaires et des espaces verts, l'exploitation et l'entretien du patrimoine nécessaire à l'exercice de la compétence assainissement collectif (stations d'épuration et canalisations), la facturation partielle des redevances assainissement et l'exercice des contrôles d'assainissement non collectif.

Une convention est proposée par l'Agglomération du Choletais afin de définir les modalités de mise à disposition de ces missions et dont le projet est joint à la présente note (Annexe 1).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 66 voix pour, 1 contre et 1 abstention approuve les termes de ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**2) SIEML : modification des statuts**

Par délibération du 25 octobre 2016, le SIEML a décidé de procéder à une réforme de ses statuts dont l'objet consiste à élargir l'offre de compétences et services du Syndicat. En effet, le SIEML souhaite développer de nouvelles activités dans le cadre de la stratégie de diversification : établissement et mise à jour du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS), création et exploitation de stations de gaz naturel véhicules (GNV). En conséquence une modification des statuts du Syndicat s'avère nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 60 voix pour, 1 contre et 7 abstentions, approuve la modification des statuts du SIEML.

## **II- Finances**

Rapporteur : André COTTENCEAU

### **3) Vote du compte de gestion 2016 du Budget Principal**

Ce document, établi par la trésorerie de Doué La Fontaine, correspond à la transcription de l'ensemble des écritures comptables du Budget Principal de Lys Haut Layon. La décision du Conseil municipal porte sur la conformité du compte de gestion (Annexe 3) au compte administratif dressé par Lys Haut Layon du Budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 64 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, approuve le compte de gestion 2016 du Budget Principal.

### **4) Vote du Compte administratif 2016 du Budget Principal**

**Monsieur le Maire sort de la salle pour ce point.**

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire réelle de l'année 2016. Il est soumis tous les ans à l'approbation du Conseil municipal qui choisit ou non de l'adopter.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2016 du Budget Principal de Lys Haut Layon.

### **5) Affectation des résultats du Budget Principal**

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de 2 400 044,84€
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 4 272 271,66€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

Le Conseil municipal décide d'affecter la somme de 2 400 044,84€ au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) en recettes d'investissement au budget 2017 afin de couvrir le besoin de financement de la section et de reporter la somme de 1 872 226,82€ sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté).

### **6) Lancement des opérations d'investissement 2017**

**Arrivée de Christiane GASTE au Conseil municipal**

Le Conseil municipal est sollicité afin d'approuver le lancement des opérations d'investissement 2017 suivantes :

- Aménagement de sécurité de l'entrée de bourg de La Fosse de Tigné (Fiche 1)
  - Acquisition du théâtre de Nueil sur Layon (Fiche 2)
  - Projet d'extension de la mairie de Lys haut Layon (Fiche 3)
  - Mise aux normes des salles des fêtes de Saint Hilaire du Bois et du Voide (Fiche 4)
  - Elaboration d'une stratégie alimentaire à travers la valorisation des circuits courts (Fiche 5)
  - Travaux d'accessibilité et d'aménagement des mairies déléguées dans le cadre du développement de la Maison de Services Au Public (Fiche 6)
  - Développement de la télémédecine (Fiche 7)
  - Création d'une bulle tennis (Fiche 8)
  - Rénovation et mise aux normes de la salle des fêtes des Cerqueux sous Passavant (Fiche 9)
  - Extension et rénovation d'un espace culturel (Fiche 10)
- *Un conseiller demande des précisions sur le projet de "services de proximité": il s'agit du projet de développer la Maison de Services au Public (MSAP) en réseau dans laquelle les mairies déléguées vont devenir des sites de proximité dans lesquels les usagers pourront trouver un accueil de 1<sup>er</sup> niveau assuré par des agents de proximités en lien avec les opérateurs nationaux et locaux (CPAM, MSA, CARSAT, Initiative Emplois...). Un agent a été récemment recruté pour coordonner ces agents de proximité.*
- *Un conseiller municipal pose la question sur ce que contient le projet de "Circuits courts": la commune Lys-Haut-Layon va travailler en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire pour engager en commun un projet de structuration des circuits alimentaires de proximité, et plus globalement élaborer une stratégie alimentaire territoriale, avec pour objectifs de :*
- fédérer les acteurs impliqués sur l'alimentation dans le territoire,
  - initier une démarche de dialogue territorial autour de l'enjeu alimentaire,
  - établir un diagnostic partagé,
  - poser les bases d'une stratégie alimentaire territoriale pour les années à venir,
  - sensibiliser [en priorité] le public jeune.
- *La question est posée par un conseiller de savoir comment a été défini le budget du projet d'extension de la mairie de Lys Haut Layon : une évaluation des besoins a été faite en associant les services de Lys Haut Layon. Un travail a également été effectué avec un économiste.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 63 voix pour, 3 contre et 3 abstentions approuve et autorise le lancement des opérations d'investissement ci-dessus présentées.

### **7) Budget Lys Haut Layon : vote du « budget supplémentaire »**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 64 voix, 1 contre et 4 abstentions, approuve le budget supplémentaire du budget principal de Lys Haut Layon.

8) **Budget Maison de Santé : décision modificative n°1**

**Monsieur le Maire sort de la salle pour ce point.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 61 voix pour, 3 contre et 3 abstentions, approuve la décision modificative n°1 du Budget Maison de Santé.

DM n°1 Maison de Santé

<b>Section d'investissement</b>				
Chapitre	Article	Sens	Intitulé	Montant
20	20	Dépenses	Dépenses imprévues	-1 078,12 €
16	168748	Dépenses	Emprunts et dettes assimilées	-98 921,88 €
20	2031	Dépenses	Etudes	30 000,00 €
21	21318	Dépenses	Autres constructions	70 000,00 €
	<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>

9) **Budget Réseau de Chaleur : décision modificative n°1**

**Messieurs GIRARD, FRAPPREAU et HERISSE sortent de la salle pour ce point.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 du Budget Réseau de Chaleur.

DM n°1 Réseau de chaleur

<b>Section d'investissement</b>				
Chapitre	Article	Sens	Intitulé	Montant
16	1641	Dépense	Emprunts	-162 026,06 €
23	2315	Dépense	Constructions	162 026,06 €
	<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>

10) **Budget Commerces de Proximité : décision modificative n°1**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 du Budget Commerces de Proximité.

DM n°1 Commerces de Proximité

<b>Section de Fonctionnement</b>				
Chapitre	Article	Sens	Intitulé	Montant
11	011	Dépenses	Charges à caractère général	1 500,00 €
22	022	Dépenses	Dépenses imprévues	-1 500,00 €
	<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>

11) **Effacement d'une créance irrécouvrable**

Le conseil municipal est sollicité dans le cadre d'une demande de la trésorerie pour l'effacement d'une créance concernant des impayés de cantine-garderie et dont le montant s'élève à 633,25€.

Il est demandé à la collectivité de procéder à l'émission d'un mandat de 633,25€ qui sera imputé au compte 6542 "créances éteintes". Ce compte enregistre les créances pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible. Leur irrécouvrabilité s'impose à la collectivité et au comptable. Ce mandat doit être justifié par une délibération du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 59 voix pour, 6 contre et 4 abstentions autorise M. le Maire à éteindre la créance ci-dessus présentée.

12) **SIEML : travaux d'extension de l'éclairage public à Nueil sur Layon**

Le Conseil municipal est sollicité dans le cadre des travaux d'extension de l'éclairage public sur le parking du cimetière de la commune déléguée de Nueil sur Layon.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 66 voix pour et 3 contre approuve le versement d'un fonds de concours au SIEML de 4 269,87€ (75%) sur un montant total de 5 693,16€.

**III-Voirie**

Rapporteur : Didier BODIN

13) **Convention financière de remise en état avant déclassement - Rue du Voide, rue Nationale, rue de Verdun - Commune déléguée de Vihiers**

Dans le cadre du déclassement des routes départementales à l'intérieur de la partie agglomérée de la commune déléguée de Vihiers, le Conseil municipal est sollicité afin d'approuver la convention financière de remise en état avant déclassement de la RD 54 (rue du Voide, rue Nationale et rue de Verdun) proposée par le Département et d'autoriser Monsieur le maire de Lys Haut Layon à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 62 voix pour, 2 contre et 5 abstentions approuve les termes de ladite convention et autorise M. le Maire à la signer.

**14) Convention d'autorisation de travaux d'entretien et financière concernant l'aménagement de la RD 25 (Saint Hilaire du Bois)**

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Mabilais au sein de la commune déléguée de Saint Hilaire du Bois, le Conseil municipal est sollicité afin d'approuver la convention de travaux d'entretien et financière proposée par le Département et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve les termes de ladite convention et autorise M. le maire à la signer.

**IV-Bâtiments**

*Rapporteur : François PINEAU*

**15) Acquisition du Théâtre de Nueil sur Layon**

Dans le cadre du développement de la politique culturelle de Lys Haut Layon, le Conseil municipal est sollicité afin d'acquérir un bâtiment à Nueil sur Layon comprenant actuellement un théâtre, une salle des fêtes, une salle de réunion ainsi qu'un logement en location et appartenant à l'association Albert de Mun.

Il est proposé d'acquérir cet ensemble immobilier au prix de 90 000€ net vendeur.

- Un conseiller demande quel sera le coût du désamiantage. Cela n'a pas encore été estimé sachant qu'il n'y a qu'une petite surface à désamianter.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve l'acquisition de cet ensemble immobilier.

**16) Cimetière : prix de vente pour les plaques funéraires du Jardin du Souvenir de Vihiers**

Le Conseil municipal est sollicité afin de mettre en place un tarif qui sera demandé à toute personne souhaitant faire graver une plaque sur la colonne du souvenir pour la dispersion des cendres dans le cadre du Jardin du Souvenir de Vihiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 64 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, fixe ce tarif à 20€.

**V- Aménagement de l'espace-Urbanisme**

*Rapporteur : Médéric THOMAS*

**17) PLUi-H : avis sur le projet de gouvernance**

Vu l'avis de la commission Urbanisme en date du 23 mai 2017,

Le Conseil municipal est sollicité dans le cadre du projet gouvernance concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-H). La gouvernance a pour objectif de définir les principes du processus décisionnel et les modalités de concertation avec les communes pour l'élaboration du PLUi-H de l'Agglomération du Choletais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de gouvernance présenté.

**18) VIIHIERS – Espace des Courtils : Autorisation de création d'une servitude de passage de canalisation**

Dans le cadre de la construction de 12 maisons "Vivre son Age", la commune de Vihiers avait cédé à Maine et Loire Habitat la parcelle AO 289. Or, il a été constaté que la canalisation d'évacuation des eaux pluviales desservant la Maison des Solidarités passe sur cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la création de la servitude et la signature de l'acte correspondant.

**19) Lancement de procédure de cession de chemins ruraux**

À la demande des propriétaires riverains, des chemins actuellement désaffectés sont susceptibles d'être vendus et retirés du patrimoine de la collectivité. Il s'agit des projets suivants :

- Les Cerqueux-sous-Passavant : Chemin de l'Ormeau au Plessis-Rondeau - Vente projetée à M. et Mme RONDEAU
- La Fosse-de-Tigné : Parcelle 142 A 1374 (Chemin "Les Plantes") - Vente projetée à Messieurs DEHIER et DUPEYROUX
- Nueil-sur-Layon : Chemin de La Croix à Vaillé-Rochereau - Vente projetée à M. Philippe HARDOUIN :

L'aliénation de chemins ruraux est encadrée et soumise à enquête publique, après constat de la désaffectation des chemins concernés.

Pour ces trois dossiers, il s'agit de régulariser une situation d'un usage unique au bénéfice du propriétaire riverain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 62 voix pour, 5 contre et 2 abstentions, autorise le lancement de la procédure, demande l'ouverture d'une enquête publique et autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint en charge de l'urbanisme à signer les actes de cessions ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

## **VI-Environnement**

Rapporteur : Jean-Noël GIRARD

- Méthanisation : les portes ouvertes ont eu lieu le 10 juin. Les essais moteurs ont débuté.

### **20) Projet de parc éolien Le Grand Champ (Les Cerqueux sous Passavant): avis du Conseil municipal**

Dans le cadre du projet éolien de la société "SARL LE GRAND CHAMP ENERGIES" et de sa demande d'autorisation unique installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en vue d'exploiter un parc éolien comprenant 3 éoliennes et 1 poste de livraison, situés sur les communes de Lys Haut Layon et de Saint Paul du Bois, une enquête publique a eu lieu du lundi 24 avril 2017 au lundi 29 mai 2017.

Selon l'article 7 de l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique, le Conseil municipal de Lys Haut Layon est sollicité afin de donner un avis sur cette demande d'autorisation unique ICPE et ce au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 59 voix pour, 2 contre et 8 abstentions donne un avis favorable à la demande de la société "SARL LE GRAND CHAMP ENERGIES".

## **VII-Assainissement-Déchets ménagers-Réseaux**

Rapporteur : Christine DECAËNS

## **VIII-Affaires sociales - Santé**

Rapporteur : Marie-Chantal REULLIER

### **21) Convention de mise à disposition de la piscine de Vihiers au Centre socioculturel**

Le Conseil municipal est sollicité dans le cadre de la soirée de lancement de l'été organisée par le Centre socioculturel de Vihiers. En effet, cette manifestation est prévue se dérouler au sein de la piscine de Vihiers.

Il est donc proposé une convention de mise à disposition de la piscine au profit du Centre socioculturel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 58 voix pour, 5 contre et 6 abstentions approuve les termes de ladite convention et autorise M. Le maire à la signer.

### **22) Remplacement d'un membre élu au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lys Haut Layon**

Par délibération du 14 janvier 2016, le Conseil municipal a fixé à 8 le nombre de membres du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lys Haut Layon.

Aujourd'hui il est proposé de procéder au remplacement d'un de ces conseillers municipaux, à savoir M. Médéric THOMAS par Christiane GASTE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 64 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, approuve ce remplacement.

## **IX-Affaires scolaires**

Rapporteurs : Françoise SERRIERE/Médéric THOMAS

### **23) Vote des tarifs cantines**

La commission des affaires scolaires propose de maintenir les mêmes tarifs pour les cantines de Nueil sur Layon et Tigné, soit 3,20 € le repas. La commission propose de poursuivre l'harmonisation en augmentant de 3% le prix du repas sur Vihiers. Celui-ci passerait donc de 2,96 € à 3,05 €. Enfin, le tarif "adulte" est proposé à 5,98 €, c'est-à-dire le coût de revient en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 68 voix pour et 1 contre, approuve les tarifs cantines suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

Enfant de Lys Haut Layon et communes conventionnées :

- Cantine de Vihiers	: 3,05 €
- Cantines de Nueil sur Layon et Tigné	: 3,20 €
Enfant de communes non conventionnées	: +1,00 €
Supplément pour repas non réservé ou non décommandé	: +1,00 €
Enfant en PAI qui apporte son panier (allergies)	: -0,50 €
Adulte	: 5,98 €

Un conseiller demande si le +1,00€ est en supplément du prix du repas : oui.

## **X-Enfance-Jeunesse**

Rapporteur : Marie-Hélène BLET

- Conseil municipal des enfants : les commissions enfance jeunesse + sports vont être sollicités prochainement à ce sujet pour l'organisation des élections sur le modèle du Conseil municipal des adultes. Ce Conseil des enfants sera composé d'environ 15 enfants (CE2, CM1).

## **XI-Sports**

Rapporteur : Daniel FRAPPEAU

- 2017 a été une belle année pour les équipes de jeunes, notamment en gym où il y a un champion de France.

- Travail de la commission sur les installations de tennis (pour le projet de création d'une bulle tennis) : visites d'installations à Angers et Chemillé.
- Piscine de Lys Haut Layon : 22 offres reçues, le choix des architectes se fera en septembre. En principe, la piscine sera terminée fin 2020. Fermeture de la piscine de Vihiers pour les saisons 2019 et 2020.

## **XII-Culture/Tourisme**

Rapporteur : Christiane GASTE

- Bilan très positif du spectacle de rue qui s'est déroulé à Tigné le 21 mai dernier. Prochain spectacle le 20 octobre à Trémont (« Les banquettes arrières »).

## **XIII-Communication/Événementiel**

Rapporteur : Marie-Françoise JUHEL

- Une nouvelle carte de Lys Haut Layon sera disponible en juillet,
- Acquisition prochaine de drapeaux et de « voiles » Lys Haut Layon.

## **XIV-Administration générale**

Rapporteur : Joseph THOMAS

### **24) Ouverture d'un poste d'agent de proximité**

Dans le cadre de la réorganisation des services de proximité (intégration des 2 agences postales communales au sein des mairies déléguées, départs à la retraite), il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'ouverture d'un poste d'agent de proximité à 23 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 66 voix pour et 3 contre, autorise l'ouverture d'un poste d'agent de proximité.

### **25) Redénomination du lieudit "Montchenin" en lieudit "Montchenin les Bois" à Nueil sur Layon**

Le service du cadastre a alerté la commune déléguée de Nueil sur Layon concernant la dénomination du lieu dit "Montchenin les Bois" qui comporte deux habitations. La commune avait à l'époque attribuée cette dénomination qui fut validée par les services de La poste.

Toutefois, cela n'apparaît pas au cadastre. Afin de régulariser la situation, le Conseil municipal est sollicité afin de valider la redénomination du lieudit desservant ces deux propriétés et qui permettra de prendre en compte le lieudit "Montchenin les Bois" en lieu et place du lieudit "Montchenin".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve cette redénomination.

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h00.**

La prochaine séance du Conseil est fixée **le mercredi 5 juillet 2017 à 20h au Cinéfil' à Vihiers.**

### **Décisions du Maire prise par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- **2017-10** : 05 mai 2017- Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire au titre du contrat régional bassin versant 2017-2019 concernant l'acquisition d'un chariot de désherbage innovant à chaleur pulsée et un rabot désherbeur.
- **2017-11** : 11 mai 2017 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2017 "contrat de ruralité" concernant le projet de sécurisation de l'entrée du centre-bourg de la commune déléguée de La Fosse de tigné.
- **2017-12** : 11 mai 2017 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2017 "contrat de ruralité" concernant le projet de création d'une bulle tennis au sein de Lys Haut Layon.
- **2017-13** : 11 mai 2017 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2017 "contrat de ruralité" concernant le projet d'aménagement et de mise en accessibilité des sites de proximité dans le cadre de la Maison des Services au Public.
- **2017-14** : 11 mai 2017 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2017 "contrat de ruralité" concernant le projet de rénovation de la salle des fêtes des Cerqueux sous Passavant.
- **2017-15** : 11 mai 2017 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2017 "contrat de ruralité" concernant le projet de développer la télémédecine.
- **2017-16** : 11 mai 2017 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2017 "contrat de ruralité" concernant l'élaboration d'une stratégie alimentaire à travers la valorisation des circuits courts.
- **2017-17** : 22 mai 2017 : Passation d'un marché pour l'achat ou location et maintenance de copieurs multifonctions.
- **2017-18** : 22 mai 2017 : Passation d'un marché pour l'achat de tondeuses autoportées et d'une herse rotative.
- **2017-19** : 22 mai 2017 : Passation d'un marché pour l'achat d'un véhicule utilitaire.
- **2017-20** : 14 juin 2017 : Conclusion d'un contrat de bail d'équipements techniques situés dans la Zone Artisanale Champ du Moulin au sein de la commune déléguée de Trémont avec la Société Anonyme ORANGE.

M. ALGOËT

M. ALIANE

Mme BAUDONNIERE

Mme BIMIER

Mme BLET

M. BODIN

M. BOMPAS

Mme BOULEAU

Mme BREHERET

M. BRUNET

Mme CADU

Mme CHATELLIER

M. CHEPTOU

Mme CHEVALIER

Mme CHIRON

M. CHOLLET

M. COTTENCEAU

M. DALLOZ

Mme DEBARD

M. DEBORDE

Mme DECAËNS

M. DESANLIS

M. DEVAUD

M. FOURNIER

M. FRAPPREAU

M. GABARD

Mme GASTE

M. GIRARD

Mme GODARD

Mme GRIMAUD

M. GRIMAUD

M. GROLLEAU

M. GUENEAU

Mme HALLOPE

M. HERISSE

M. HUE

M. HUMEAU R.

M. JEANNEAU

Mme JUHEL

Mme LE BRAS

M. LEFEVRE

M. LEFORT

M. MAILLET

M. MANCEAU

Mme MARTIN

Mme MARTINEAU

M. METAYER

M. MORNEAU

Mme OLLIVIER

M. PIERROIS B.

M. PINEAU

M. RABEAU

M. RENOUE

Mme REULLIER A.

Mme REULLIER M.C.

Mme ROY

Mme SERRIERE

M. SIGOGNE

M. SUIRE

M. THOMAS M.